

Communiqué n°3 de Jean-Pierre REVERCHON et son équipe



JASSANS-RIOTTIER AGIR ET REALISER

Mise au point face aux contre-vérités de certaines oppositions

Un rappel nécessaire face aux affirmations inexactes

Depuis quelques jours, certains candidats tentent de faire croire aux habitants de Jassans-Riottier que notre équipe ne ferait que répéter des promesses depuis douze ans.

Cette affirmation ne résiste pas à l'examen des faits.

En deux mandats, **de très nombreuses réalisations ont été menées** dans tous les domaines essentiels de la vie communale.

Des investissements importants pour nos équipements publics

Nous avons modernisé et rénové plusieurs bâtiments publics :

- réhabilitation de la **Police Municipale**
- rénovation d'un **immeuble de 12 appartements** en centre-ville
- aménagement du **parvis de l'église**
- développement de la **vidéoprotection**
- la rénovation du **Château avec notre nouvelle Mairie**
- la création du **nouveau centre culturel**
- et bientôt la grande **salle multifonction** pouvant accueillir jusqu'à 500 personnes assises autours de tables

Des investissements majeurs pour nos écoles

Nous avons investi massivement dans nos établissements scolaires :

- **cantines** de la maternelle de la Mairie et de l'école de Champ Bouvier
- **bibliothèque** de l'école élémentaire de Champ-Bouvier
- réfection de toutes **les cours** de nos écoles
- réaménagement des **parkings scolaires**
- amélioration des équipements éducatifs

Des travaux importants pour la mobilité

Nous avons amélioré la sécurité et les déplacements avec :

- de nombreux **travaux de voirie** (12 voiries avec trottoirs)
- la **création et réfection de ronds-points** structurants (2 créations et 1 réfection)
- l'aménagement de **parkings** (7 parkings)



Un soutien constant aux associations et aux équipements sportifs

Nous avons également soutenu activement la vie associative et sportive :

- création du **complexe tennistique**
- création du **parc de loisirs**
- création d'**espaces verts** et d'**équipements publics** au service de tous.
- **éclairage du stade** de Gléteins
- rénovation d'**équipements sportifs**

Un bilan d'investissements solide et responsable

Ce bilan représente **plus de 32 millions d'euros d'investissements structurants** pour notre commune. Ces investissements ont été réalisés **avec sérieux et responsabilité**. Contrairement aux affirmations fantaisistes de certaines oppositions, la **situation financière de la commune est solide sans jamais avoir augmenté les taux d'imposition communaux**:

- le remboursement annuel des emprunts représente environ **6,3 % des recettes réelles de fonctionnement**,
- un niveau **particulièrement maîtrisé** pour une collectivité qui a autant investi.

Poursuivre les investissements pour l'avenir

Les projets que nous proposons pour l'avenir s'inscrivent dans la continuité de ce travail.

Une commune doit continuer sans cesse de:

- entretenir ses **voiries**,
- moderniser ses **écoles**,
- soutenir ses **associations**,
- adapter ses **équipements publics** aux besoins de ses habitants.

Continuer à investir dans ces domaines **n'est pas répéter des promesses** :

c'est **assumer les responsabilités d'une équipe municipale qui prépare l'avenir**.

Des propositions de l'opposition juridiquement impossibles

Certaines propositions avancées par l'opposition révèlent en revanche **une méconnaissance inquiétante du droit et du fonctionnement des collectivités territoriales**.

Ainsi, l'idée de « **sortir du PLUIH par référendum** » est juridiquement impossible.

Le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUI-H)** est élaboré et adopté par l'intercommunalité. Une fois approuvé, **il s'applique à l'ensemble des communes membres**.

La loi **ne permet pas à une commune de s'en retirer unilatéralement pour revenir à un PLU communal**.

Pour qu'une commune sorte du PLUIH, il faudrait en réalité **quitter l'intercommunalité elle-même**, ce qui supposerait :

- l'accord de l'établissement public de coopération intercommunale
- et l'accord de l'ensemble des communes membres selon des majorités qualifiées prévues par le Code général des collectivités territoriales

Autrement dit, **promettre une sortie du PLUIH par simple référendum municipal n'a aucune base juridique**.

Une commune peut bien sûr **participer aux débats intercommunaux et demander une modification ou une révision du PLUIH** (dans un délai raisonnable et non lorsqu'il vient d'être voté et mis en application), mais **elle ne peut pas l'imposer seule**.



Rappel des règles en matière d'urbanisme

Il est également nécessaire de rappeler certaines réalités.

Les constructions réalisées ces dernières années sur la commune **résultent de l'application stricte du PLU de 2012**, adopté par l'équipe municipale précédente de Mme FOURNET.

Lorsqu'un projet respecte les règles du document d'urbanisme en vigueur, **le maire a l'obligation légale de délivrer le permis de construire.**

Tout refus injustifié serait immédiatement annulé par le tribunal administratif.

Aujourd'hui, le **nouveau PLUI-H** et la **loi Climat et Résilience** avec le dispositif **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**:

- limitent fortement l'urbanisation en périphérie
- orientent le développement vers la **densification du centre-ville**

Dans ce cadre, nous avons pris des mesures pour **encadrer cette évolution** :

- **limitation de la hauteur des constructions** à deux étages (R+2)
- **autorisation préalable d'OAP** (orientations d'aménagement et de programmation)

Ces règles visent à garantir que **l'urbanisation ne se fera pas de façon anarchique.**

Refuser que notre commune, attractive et dynamique, continue de se développer serait une vision inquiétante pour l'avenir. **Une commune doit évoluer et accueillir de nouveaux habitants**, adapter ses services et ses équipements. **Une ville qui cesse de se développer finit toujours par s'affaiblir** et périlcliter.

Un débat public qui doit rester sérieux

Les habitants de Jassans-Riottier méritent un débat sérieux et honnête.

Notre équipe continuera à agir avec rigueur, transparence et sens des responsabilités pour poursuivre le développement de notre commune et préparer son avenir.

Jean. Pierre Reverchon

et son équipe

Jassans-Riottier – Agir et Réaliser